

AFFAIRE N° 9.

OBJET: Expropriation d'un terrain de 575m² cadastré section AT n°1, sis à l'angle des rues Gibert des Molières et Bertin, en vue de travaux de voirie.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'aménagement de la rocade sud, dans le cadre du Plan de Circulation, nécessite l'élargissement du carrefour des rues Gibert des Molières et Bertin au détriment du terrain cadastré section AT n°1, appartenant aux consorts INFANTE.

Aucun accord amiable n'ayant pu être obtenu avec les propriétaires indivis de ce terrain (qui supporte des pans de mur en ruines à l'état d'abandon), je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation et à ester en justice.

(Il est à noter que ce terrain est également situé pour partie dans l'emprise du futur boulevard de ceinture sud).

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Il est difficile de trouver un accord parce que tous les héritiers ne sont pas présents. Nous sommes obligés de passer à l'expropriation pour acquérir ce terrain qui est un terrain vague où il y a beaucoup d'ordures. En conséquence, il faut l'appréhender.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ A L'UNANIMITE

*

*

*

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 16 juillet 1982*